

Séance du 25 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 13 septembre 2018

Présents : Pascal THEVENOUX, Xavier ANGLEYS, Martine LUSTIERE, Maurice COLLETTE, Christophe RONGET, Didier CHARPIN, Ludovic GOGUE, Michelle LATOUR, Didier MAURICE, Philippe SABOT, Laurent TALON.

Absents excusés : Matthieu ADELIN, Lionel BEAUPERE, Séverine LANDRE, Amélie PEREIRA

Secrétaire de séance : Didier CHARPIN

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 30 août 2018.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

* Fond de concours intercommunal

Le Conseil Municipal accepte cet ajout

A L'ORDRE DU JOUR

Budget principal : emprunt

Après consultation des banques pour la réalisation de l'emprunt prévu au budget principal de la commune, le Conseil Municipal a retenu la proposition la plus intéressante qui a été proposée. L'emprunt de 90 000€ sera réalisé auprès du Crédit Agricole pour une durée de 12 ans au taux de 1.25 %. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cet emprunt.

Budget principal : décisions modificatives

Pour donner suite au besoin de paiement des intérêts d'emprunt, il convient de procéder aux opérations suivantes :

Investissement

022 - Dépenses imprévues	- 1 050,00€
6615 - Intérêts des comptes courants de dépôts créditeurs	+ 800,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	+ 250.00 €

Schéma directeur d'assainissement : attribution du marché

Suite à la consultation des entreprises pour le marché « schéma directeur d'assainissement », la commission de suivi de l'étude composée de Pascal THEVENOUX, Xavier ANGLEYS, Maurice COLLETTE et Philippe SABOT propose de retenir l'entreprise LARBRE Ingénierie pour un montant de 32 840.50 € HT. Le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché ;

Personnel : contrats de Mesdames Annie Jardin et Marie-France DUBUISSON

Compte tenu d'une augmentation significative des élèves fréquentant la cantine depuis la rentrée scolaire 2017-2018, suite à la modification d'attribution des emplois aidés à compter du 01 janvier 2018 et à la réorganisation des rythmes scolaires à partir de la rentrée 2018-2019 il convient de réorganiser les services compétents et d'augmenter les heures du personnel pour assurer la bonne qualité du service. Dans la mesure où cette augmentation du temps de travail est supérieure à 10%, l'accord des personnes concernées est requis. Il sera proposé à Madame Annie JARDIN précédemment à 21h hebdomadaire, un poste à 34h hebdomadaire et à Madame Marie-France

DUBUISSON précédemment à 29h hebdomadaire, un poste à 32h30 hebdomadaire. Après accords du personnel, le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion sera consulté pour validation.

ATDA : adhésion au Règlement Général pour la Protection des Données

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ATDA a mis en place un service mutualisé de délégué à la protection des données qui sera opérationnel à partir du 1 janvier 2019. Le Conseil Municipal après avoir approuvé la modification des statuts décide d'adhérer au service mutualisé de délégué à la protection des données à partir du 1 janvier 2019. La cotisation annuelle a été fixée à 700€.

CCAS : suppression du budget à partir du 01 janvier 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants et peut être dissous par délibération. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2018 et de transférer le budget du CCAS sur celui de la Commune.

Salle polyvalente : modification du règlement

Pour la bonne gestion des locations de la salle polyvalente, il convient d'apporter quelques modifications au règlement en cours.

Conditions d'utilisations : L'état des lieux fait à 14h30 le vendredi ne donne pas accès à la salle immédiatement pour une location à partir du samedi. Le droit d'accès ne pourra en aucun cas se faire avant la fin du service du personnel (16h).

Dispositions financières : l'intégralité du montant de la location devra être réglé à la remise des clés.

Logement 2 Route de Coulanges : bail et caution

Suite au départ de la locataire du logement communal situé « 2 Route de Coulanges » il convient de fixer le montant du loyer et du dépôt de garantie. Le loyer, inchangé, est à 220 € mensuel, il est payable d'avance le premier de chaque mois à la Caisse de Monsieur le Trésorier de Dompierre. Le dépôt de garantie, inchangé également est à 220 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail avec Madame Ana FESCHET à partir du 1 septembre 2018.

Sécheresse : demande de calamité agricole

Objet : Demande de classement de la commune de Pierrefitte sur Loire parmi les communes sinistrées au titre de la sécheresse 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances et notamment l'article L.125-1 ;

Considérant les conséquences de la sécheresse subie par la profession agricole depuis le mois de juin 2018,

Considérant que la commune de Pierrefitte sur Loire a connu de fortes chaleurs continues depuis le mois de juin,

Considérant que la pluviométrie totale sur la commune de Pierrefitte sur Loire a été très faible.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que plusieurs agriculteurs ont fait part des dégâts occasionnés par la sécheresse sur leur activité et des coûts importants induits.

Ils estiment la perte de rendement en céréales conséquente et production d'herbe inexistante depuis juillet. Ces pertes compromettent l'équilibre de trésorerie dans les exploitations et engendrent des frais conséquents inhabituels. Ce d'autant plus qu'il leur sera nécessaire d'acheter du foin ou des compléments pour les animaux qu'ils sont obligés de nourrir depuis plusieurs semaines.

Le phénomène de sécheresse perdure toujours actuellement ce qui amplifie les pertes à venir et les frais. Nombreux sont les agriculteurs qui sont dans une situation financière alarmante et dans un état psychologique préoccupant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De solliciter de Madame la Préfète la reconnaissance de l'état de calamité agricole pour sécheresse pour l'année 2018 et ce sur tout le territoire de la commune de Pierrefitte sur Loire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ladite reconnaissance ;

De solliciter l'État pour que les agriculteurs puissent bénéficier d'aides au titre de ce fléau et que soient notamment de plus appliqués des dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Fond de concours intercommunal

Le Conseil Municipal décide de solliciter la communauté de communes pour l'attribution du fonds de concours intercommunal 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande. Montant de l'aide : 5 435€

Questions diverses

Le Conseil Municipal est informé que la boîte à livres a été installée place de l'église.

La commission voirie se réunira le samedi 13 octobre à 9h.

Monsieur ANGLEYS informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation à l'église sont réalisés et précise que cette rénovation n'est que partielle.

L'enquête publique relative au plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation du fleuve Loire se déroulera du lundi 15 octobre au samedi 17 novembre 2018. La permanence du commissaire enquêteur aura lieu le vendredi 26 octobre de 9h à 11h à la mairie.